DL 2026-124
4 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261104-DL2026124-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme CLOUET à M. HOUILLOT

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Modification du tableau des effectifs - réussite à un examen professionnel

Un agent de la collectivité a été lauréat de l'examen professionnel permettant l'accès au grade supérieur.
Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. La nomination de l'agent ne peut être prononcée que si l'emploi correspondant au nouveau grade est ouvert au tableau des effectifs.
Afin de permettre cette nomination, il est proposé au Conseil municipal de transformer le poste actuel de l'agent en procédant à la suppression de son ancien grade et à la création simultanée du grade supérieur requis.
Cette modification du tableau des effectifs n'entraîne aucune modification des quotités de temps de travail du poste concerné.

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 313-1,
VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
VU le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels de ce cadre d'emplois,
VU les lignes directrices de gestion de la collectivité relatives à l'avancement et à la promotion interne,
VU l'attestation d'inscription sur la liste des admis à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *MODIFIE le tableau des emplois comme suit :*

Poste supprimé	Cat.	Poste crée	Motif
Filière Animation : Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal 2e classe	Réussite à un examen professionnel

– *FIXE la date d'effet de la modification du poste au 15 novembre 2026.*
– *INSCRIT au budget les crédits correspondants.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ R.F. 35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT